



F.E.F.B.

A.S.B.L.

Rue de Lodelinsart, 53
6040 JUMET

Procès-verbal de l'assemblée générale de la FEFB du 10 novembre 2012 dans les locaux du club d'Amay.

(Projet à soumettre à la prochaine assemblée générale pour approbation).

Sont présents pour le conseil d'administration:

Messieurs Fabrice GROBELNY, Pierre VAN de VELDE, Raymond van MELSEN, Claudio PIACENTINI, Daniel HALLEUX, Damien ANDRE, Renaud BARREAU, Ivan WERNER, Nicolas RAUTA et Jean-Christophe THIRY, administrateurs.
Messieurs André BREDAS et Claude BIKADY, membres d'honneur.

Les membres effectifs suivants sont présents ou représentés et disposent des voix délibératives :

201 Bruxelles (Raymond van MELSEN p.p.), 207 Deux Fous du Diogène (Alexandre GLASER.), 229 Caïssa Woluwé (Raymond van MELSEN), 244 Brussels (Alexandre GLASER p.p.), 289 Chant d'Oiseau (Nicolas RAUTA p.p.), 501 Charleroi (Robert ROMANELLI), 514 Fontaine (Renaud BARREAU), 601 Liège (Jean-Christophe THIRY), 616 Esneux (Damien ANDRE p.p.), 618 Amay (Claude BIKADY puis Daniel HALLEUX), 618 TAL Ans-Loncin (Laetitia Heuvelmans p.p.), 619 Welkenraedt (Jean EMONTS-POHL), 622 Herve (Jean-Christophe THIRY p.p.), 666 Le 666 (Daniel HALLEUX p.p.), 810 MARCHE (Ivan WERNER p.p.), 901 Namur (Ivan WERNER), 912 Ciney (Laetitia HEUVELMANS), 951 Lasne-Waterloo (Pierre VAN de VELDE).

Ensemble, ces 18 clubs -sur 41 clubs en ordre de cotisation- disposent de 37 voix. La majorité est de 19 voix.

En outre, Aurore Gillet, vice-présidente du Royal Namur Echecs, et Martine Michel, trésorière du club les Deux Fous du Diogène, assistent à l'assemblée.

L'assemblée commence à 14h15 et est présidée par Fabrice Grobelny, président du conseil d'administration. Le président remercie le club d'Amay pour son accueil toujours chaleureux.

Messieurs Romanelli et Emonts-Pohl acceptent d'être les scrutateurs.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 novembre 2011.

Le procès-verbal est approuvé tel quel.

2. Proposition de modification du Règlement des tournois.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée de confirmer la modification qu'il a apportée le 21 janvier 2012 au point 6 (Championnat individuel de la jeunesse) du Règlement des tournois.

L'assemblée confirme l'ajout de l'alinéa suivant (35 oui et 2 abstentions) :

Le responsable de la jeunesse peut adapter le règlement du championnat individuel de la jeunesse chaque année en fonction de la participation, après avoir demandé l'avis de l'organisateur du tournoi.

3. Rapports d'activités 2011-2012 et lignes de force pour 2012-2013.

Une brochure est mise à la disposition des membres présents. Elle reprend la convocation, les rapports exposés, le projet de comptes 2011-2012 et le projet de budget 2012-2013.

Chaque administrateur présente son rapport.

Les points marquants sont les suivants:

Fabrice Grobelny veut se retirer de la présidence de l'association après des années bien remplies où il a notamment participé au nom de la FEFB à la refonte des structures de la fédération belge. Il souhaite à son successeur de pouvoir continuer ce qui va bien et d'améliorer ce qui peut l'être, comme la participation aux stages du Club des 7, la participation au championnat individuel francophone de la jeunesse, la reconnaissance de la FEFB comme fédération sportive. Un chantier important est aussi l'introduction des échecs en milieu scolaire.

L'assemblée applaudit Fabrice Grobelny pour le remercier de ces années passées à la tête de l'association.

Dans le courant de l'année, Fabrice Grobelny a repris la rédaction du Pion f suite à la démission de Marc Hanset. Fabrice souhaite continuer cette tâche de communication essentielle. Les demandes pour recevoir le Pion f en version papier sont plus nombreuses.

Jean-Christophe Thiry résume ses activités en tant que secrétaire. Fabrice Grobelny y ajoute la gestion commune qu'ils ont eue de différents conflits au sein de clubs hennuyers ou de la Ligue de Hainaut. Gestion qui a toujours voulu respecter l'autonomie des instances concernées tout en intervenant quelques fois, quand cela était nécessaire.

Claudio Piacentini présente les comptes 2011-2012 de la fédération. L'année se termine par un excédent de 2576,19 euros. Ce qui est un changement radical par rapport aux pertes des années précédentes. Les avoirs disponibles s'élèvent à 32730 euros.

Renaud Barreau fait le tour des compétitions de la FEFB pendant l'année 2011-2012. Il souhaite que le règlement de l'Interligues soit changé afin de favoriser la participation de davantage de Ligues. Concrètement, il propose que chaque Ligue puisse aligner autant d'équipes de six (et non plus dix) joueurs qu'elle le souhaite. La FEFB recherche toujours un candidat pour l'organisation de la compétition en 2013.

Suite à la démission de Marc Jamar, le rapport de la jeunesse est présenté par Ivan Werner.

Pendant l'année, deux stages ont été organisés pour le club des 7 et deux stages pour le club des 7 Benjamins.

La participation à ces stages s'avère décevante. Au contraire, le Circuit JEF a suscité un engouement croissant en 2011-2012.

Pour la première fois depuis plusieurs années, la finale nationale inter-école a été organisée par une école francophone, à Tournai. Malheureusement, les francophones sont toujours peu nombreux à participer à la compétition.

De même, seulement 40 francophones ont participé aux championnats de Belgique de la jeunesse sur un total de 250 joueurs environ.

Daniel Halleux fait le compte des joueurs affiliés à la FEFB : à la date du 15 septembre 2012, ils étaient 1170. La tendance à la diminution du nombre d'affiliés est stoppée. Il rappelle aussi le souhait de la FEFB que les clubs et les joueurs qui reçoivent un subside de la fédération pour une activité en fassent un compte-rendu non seulement pour le Pion f mais aussi pour le site web.

Nicolas Rauta et Damien André signalent que la FIDE vient d'adopter des modifications aux règles du jeu. Elles entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2013. A partir du 1^{er} janvier 2013, les arbitres des compétitions comptant pour le classement Elo FIDE devront demander une licence payante à la FIDE. Pour un arbitre national, le prix de la licence s'élève à 20 euros.

Raymond van Melsen signale que le Conseil d'Etat examinera ce 13 novembre la recevabilité du recours introduit par la FEFB contre la décision de ne pas la reconnaître comme une fédération sportive.

Un cycle de formation de moniteurs de la FEFB est prévu dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

En 2011-2012, 17 stages Multisports-Echecs ont été assurés à l'ADEPS par des moniteurs de la FEFB.

La FEFB a décidé de proposer au plus grand nombre possible d'écoles de former leurs professeurs à l'enseignement des échecs. Cette action se met en place petit-à-petit.

4. Nouvelles de la FRBE.

Damien André, secrétaire général de la FRBE, présente le sujet. Depuis juin 2012, les clubs sont directement membres de la FRBE et ils sont invités à participer à l'assemblée générale de la fédération belge ce 24 novembre.

La FRBE souhaite augmenter sa cotisation de 4 euros à partir de l'exercice 2013-2014. Cette augmentation doit être mise en lien avec le projet de développement des échecs en Belgique qui actuellement discuté au sein du conseil d'administration de la FRBE.

5. Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation des comptes, décharge aux administrateurs.

Les deux vérificateurs sont absents mais ils ont fait parvenir leur rapport que lit Fabrice Grobelny.

Jackie Kopijka et Xavier Pirard ont vérifié les comptes 2011-2012 de la FEFB ASBL sur base des extraits bancaires et des pièces justificatives. Ils recommandent l'approbation des comptes à l'assemblée générale.

L'assemblée approuve les comptes 2011-2012 de la FEFB ASBL.

Par vote séparé, elle accorde la décharge aux administrateurs pour leur gestion en 2011-2012.

6. Cotisation et budget de l'exercice 2012-2013 (01/09/2012-31/08/2013).

Le conseil d'administration propose de fixer la cotisation « adultes » à 19 euros et la cotisation « jeunes » à 9 euros pour l'année 2012-2013. Il s'agit d'une diminution de 11 euros qui s'explique par le fait que la FRBE perçoit maintenant directement ses propres cotisations.

La proposition du conseil d'administration est adoptée par 21 voix contre 15 et 1 abstention. Pour l'année 2013-2014, certains délégués demandent que les cotisations « adultes » et « jeunes » fassent l'objet d'un vote distinct.

Pour la cotisation « adultes », le montant de 19 euros est maintenu en 2013-2014 (21 oui, 1 abstention, 15 non).

Pour la cotisation « jeunes », la proposition du conseil d'administration de la maintenir à 9 euros est rejetée (7 oui, 13 abstentions et 17 non).

Après discussion, le conseil d'administration propose à l'assemblée d'augmenter de 5 euros la cotisation « jeunes » et de la porter à 14 euros pour 2013-2014. Cette proposition est adoptée par 25 voix pour, 10 abstentions et 2 non.

Laetitia Heuvelmans regrette que la convocation à l'assemblée générale n'ait pas mentionné cette possibilité de discuter le montant de la cotisation. Il lui semblait que selon la convocation, le rejet de la proposition du conseil entraînait nécessairement son maintien au montant actuellement en vigueur.

Damien André quitte la séance. De ce fait, le club d'Esneux n'est plus représenté et le nombre de voix passe à 36.

La discussion du budget 2012-2013 est menée par le trésorier, Claudio Piacentini.

L'assemblée décide d'augmenter le poste 604161, promotion scolaire, à 750 euros ; d'augmenter le poste 606400, stages moniteurs, de 40 euros ; d'augmenter le poste 706200, inscription stages moniteurs, de 40 euros et de créer un nouveau poste 609110, prestige, doté de 200 euros. Le but de ce poste est, entre autres, de rendre plus accueillantes les organisations de la FEFB.

Ainsi modifié, le budget 2012-2013, présente un déficit de 4559 euros. Il est adopté par 21 voix pour, 13 contre et 2 abstentions.

7. Elections statutaires.

Marc Jamar a démissionné et il ne se présente pas. Le mandat d'administrateur de Damien André se termine et il ne se représente pas afin de se consacrer pleinement à la fédération belge.

Les mandats d'administrateur de Raymond van Melsen, Jean-Christophe Thiry, Claudio Piacentini et Daniel Halleux viennent à échéance et ils sont candidats pour un nouveau terme de trois ans. Le conseil d'administration a en outre reçu les candidatures d'Aurore Gillet, Laetitia Heuvelmans, Alexandre Glaser et Jean-Paul Tomasi pour le poste d'administrateur.

La candidature de Jean-Paul Tomasi est parvenue au président en date du 31 octobre 2012 alors que la date limite pour introduire les candidatures fixée dans l'invitation à l'assemblée générale était le 28 octobre 2012. Sa candidature n'est pas soumise au vote.

Dans l'état actuel des règlements de la FEFB, le nombre d'administrateurs est limité à 11. Si tous les candidats sont élus, il y aura 12 administrateurs. En conséquence, Raymond van Melsen demande s'il y a moyen de modifier le Règlement d'ordre intérieur pour que tous les candidats aient une chance d'être élus. Pour Jean-Christophe Thiry, c'est possible si l'assemblée le décide. Fabrice Grobelny trouve inopportun de modifier le règlement juste en vue d'une élection et il rappelle qu'une personne non élue peut être associée aux travaux du conseil en tant que personne mandatée. Raymond van Melsen n'insiste pas.

Daniel Halleux décide de retirer sa candidature à un poste d'administrateur afin de permettre à tous les autres candidats d'avoir une chance d'être élus.

Le vote secret donne les résultats suivants :

	OUI	NON	ABSTENTION
Alexandre Glaser	25	8	3
Aurore Gillet	28	1	7
Claudio Piacentini	35	1	0
Laetitia Heuvelmans	24	9	3
Jean-Christophe Thiry	33	1	2
Raymond van Melsen	29	6	1

En conséquence, les six candidats sont élus administrateurs de la FEFB pour une durée de trois ans.

9. Désignation de deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice comptable 2011-2012.

Robert Romanelli accepte d'être vérificateur des comptes de l'association pour l'exercice comptable 2011-2012.

Le conseil d'administration est chargé de trouver un second vérificateur.

10. Mise en place du Comité sportif d'appel

Laetitia Heuvelmans ne peut plus être membre du Comité sportif d'appel puisqu'elle est devenue administratrice de l'association. La Ligue de Namur ne propose pas d'autre candidat. Les autres membres du Comité sportif d'appel sont confirmés par leur Ligue. Il s'agit de Christophe Gillain, Jean-Paul Tomasi, Willy Meunier et Francis Knudde.

Le conseil d'administration aura donc la tâche de compléter le Comité sportif d'appel.

La séance est levée vers 18h.

Jean-Christophe Thiry, administrateur.